

# LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE

## 14 heures

### Objectif de la formation :

- Être capable d'appréhender les motivations de la constitution de la SCI.
- Maîtriser les règles juridiques et fiscales applicables à la SCI.
- Gérer la vente d'un immeuble détenu par une SCI.

Pour le public immobilier : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens immobiliers et ou marchands de listes.



### Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

### Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14 heures sur 2 jours

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 850 € HT soit 1020 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 750 € HT soit 900 € TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 4200 € HT soit 5040 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

## **L'encadrement :**

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :

[contact@eurobail-formation.fr](mailto:contact@eurobail-formation.fr)

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

## **Modalités d'évaluation :**

Évaluation sommative au travers d'un questionnement tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



## **Programme de la formation :**

### **Formule :**

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

### **Méthode pédagogique :**

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.

Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

### **Jour 1**

#### **1) Tour de table**

Présentation du programme  
Tour de table  
Règles de vie  
Test de positionnement

#### **2) Le cadre juridique et statutaire**

Analyse juridique globale de mise en place d'une SCI : administratif et juridique

## **L'encadrement :**

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :  
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

## **Modalités d'évaluation :**

Évaluation sommative au travers d'un questionnement tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



## **Programme de la formation :**

### **Jour 2**

#### **3) La S.C.I à l'I.R - Traitement fiscal**

- Mode des déclarations (associés personnes physiques et associés personnes morales)
- Modes d'imputation des charges
- Traitement fiscal du résultat, analyse des textes fiscaux
- Exemple d'investissement
- Option T.V.A sur les loyers
- Traitement des plus-values et fiscalité Imposition sur la Fortune Immobilière
- Le démembrément de parts
- La cession de parts

#### **4) La S.C.I à l'I.S – Traitement fiscal**

- Mode des déclarations (associés personnes physiques et associés personnes morales)
- Traitement des recettes et des charges
- Immobilisation et amortissement
- Traitement fiscal du résultat au niveau de la SCI et des associés
- Les plus-values de cession
- Le démembrément de parts
- La cession de parts

#### **5) Test d'évaluation des acquis**

QCM

#### **6) Bilan de la formation**

Tour de table